

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 11 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Baule, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers communautaires : 25

Nombre de présents: 19

Nombre de votants : 19

Présents : Monsieur BUCAMP, Madame DONNADIEU, Monsieur DUCHEZ, Madame DUMAND, Monsieur ENGEL, Monsieur FAUCON, Monsieur FICHOU, Monsieur GAULT, Monsieur GOLHEN, Madame HUE, Monsieur MAUDUIT, Madame MULLARD, Monsieur OLLIVIER, Madame PESTY, Monsieur PICHON, Monsieur REVERTER, Monsieur SILVESTRE, Madame VANDENKOORNHUYSE, Monsieur VIOLON.

Secrétaire de séance : Madame VANDENKOORNHUYSE

Le procès verbal de la séance du 18 février 2014 est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2014.11 : Vote des taux de fiscalité (CFE, TH, TFNB) 2014**

Monsieur le Président expose les modifications apportées par la réforme fiscale et les différentes lois de finances. Il a été convenu au sein du Conseil de ne pas impacter la fiscalité des ménages et ne pas mettre en place une fiscalité additionnelle. De la même façon, la fiscalité sur les entreprises perçue par la CCCB ne sera pas impactée. Il est donc proposé de voter le taux rebasé défini par les services fiscaux à savoir un taux de 19.46%, taux identique à celui de l'année dernière

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De fixer à 19.46% le taux de CFE pour 2014 et de ne pas utiliser la réserve de taux capitalisée à 0.930 %**
- **De maintenir à 6.49% le taux de TH et à 1.79% le taux de TFNB (maintien par rapport à N-1)**

## Délibération n°2014.12 : Vote des taux de taxe des ordures ménagères 2014

Le Président rappelle au Conseil que, conformément à l'article 107 de la loi de finances pour 2004, codifié aux articles 1636B sexies et 1609 quater du Code général des impôts, les communes et leurs groupements doivent voter un taux de TEOM et non plus un produit.

Le Président indique que, suite à la notification des services fiscaux des bases prévisionnelles, le calcul des taux de TEOM a pu être effectué.

Le Comité Syndical du SMIRTOM, à l'unanimité, a approuvé le taux de TEOM suivant pour les communes de la CCCB : 12 %

	Bases 2014	Taux	TEOM 201
<b>Baule</b>	1 333 669,00	12,00%	160 040.28
<b>Beaugency</b>	7 119 383, 00	12,00%	854 325.96
<b>Cravant</b>	599 528,00	12,00%	71 943.36
<b>Lailly en Val</b>	1 782 394,00	12,00%	213 887.28
<b>Messas</b>	559 258,00	12,00%	67 110.96
<b>Tavers</b>	1 372 301,00	12,00%	164 676.12
<b>Villorceau</b>	666 434,00	12,00%	79 972.08

Le Comité Syndical a fixé la contribution de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency à la somme de 1 611 956.04 € pour l'exercice 2014.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De voter** les taux de TEOM pour l'année 2014 tels que détaillés précédemment.
- **De charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

*Monsieur Pichon aurait voulu voir le Président du SMIRTOM pour lui poser des questions sur la gestion de ce syndicat, notamment quant aux prévisions d'investissement qui, au regard du budget, ne peuvent être assumées. Il s'interroge également sur des dépenses qui auraient dues être payées en septembre 2013 et ont été reportées à janvier 2014. Il souligne que les bennes sollicitées n'ont pas été livrées dans les communes.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Président donne lecture de l'ordonnance de la Chambre régionale des Comptes qui donne quitus au comptable public des comptes administratifs de la CCCB de 2008 à 2011 sans aucune remarque.
2. Restaurant du centre aquatique : l'ensemble des membres du conseil décide d'offrir un service aux usagers (achat de boissons et restauration rapide) qui sera assuré en régie.

## **QUESTIONS DES MEMBRES**

BILAN DE MANDAT et Commentaires du rapport sur la CCCB de 2008 à 2014

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour la qualité des débats qui l'ont animé durant toutes ces années. La CCCB a fait sa place. Elle aurait sans doute pu faire mieux, faire autrement ou faire plus vite. Elle a cependant essayé de faire en ne laissant personne au bord de la route, elle a agi dans beaucoup de domaines. Certes le terrain était fertile mais l'action menée l'a beaucoup enrichi.

Beaucoup de choses nouvelles ont été créées ou améliorées, dans certains domaines, on a piétiné car la collectivité ne bénéficiait pas toujours du savoir faire.

La CCCB a tâtonné dans le domaine économique mais n'a pas été aidée en cela par ses partenaires naturels dont les rivalités ont clairement été un frein. Elle a peu avancé sur l'accueil des gens du voyage, confirmant son opposition aux services de l'Etat. Certains débats n'ont pas eu lieu comme celui d'une école intercommunale de sport, d'autres ont peut être été insuffisants comme celui sur la répartition du FPIC.

Tout ce qui a été conduit et bien conduit est dans le rapport remis à chaque conseil. C'est le fruit de beaucoup de solidarité.

Si la comparaison était faite avec les équipes municipales, il faut souligner qu'au départ, les élus dans un EPCI ne forment pas une équipe, qu'elle se construit au fur et à mesure. Il y avait là un véritable challenge à relever et il l'a été car il existe aujourd'hui un véritable esprit communautaire. Les élus en place peuvent légitimement revendiquer leur bilan.

Le travail a été fait, le bilan est présentable et reflète un esprit de solidarité et de territoire.

D'autres actions ont été engagées et le nouveau conseil aura de nombreux éléments de réflexion : l'audit du centre aquatique, les différents schémas directeurs (SCOT, schéma départemental des gens du voyage), le diagnostic économique, le rapport de l'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection).

Il faudra faire ce que l'on peut avec le moyens que l'on a. toutes les structures intercommunales prennent de l'essor et le pouvoir communal s'érode. Le contexte économique fait que l'on devra réfléchir autrement.

Monsieur le Président remercie donc tous les membres et particulièrement les Vice-présidents de leur soutien, de leur travail au sein des commissions ; travail constructif qui n'a pas toujours été facile mais qui s'est toujours déroulé dans le respect de tous.

Il remercie tous les élus mais également le personnel qui a dû modifier ses habitudes de travail, qui a vécu les négociations et l'harmonisation de leur statut.

Monsieur Ollivier prend la parole à son tour pour dire que la démonstration que l'on pouvait travailler ensemble a été faite, il faut désormais aller plus loin. Cela a tenu également en partie au choix du Président qui s'était imposé comme une évidence.

Il faudra néanmoins garder des services de proximité et la personnalité de nos communes, il faudra faire le maximum au plan économique.

Monsieur Duchez ne se représente pas aussi, il tient à remercier tout un chacun pour cette expérience enrichissante. S'il n'a pas toujours été d'accord, les échanges ont toujours été fructueux, respectueux et sincères, il souhaite aux futurs élus de telles qualités de dialogue. Il croit beaucoup à la construction communautaire car les petites communes « meurent » sous les normes et la technicité.

Monsieur Pichon confirme lui aussi la qualité de travail et l'ambiance très agréable du conseil communautaire.